

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH – Force ouvrière

Syndicat de Lot-et-Garonne 9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6 Tél : 05 53 47 24 72 / 07 83 26 12 47 | snudifo47@gmail.com | <u>http://snudifo47.net</u>

Compte-rendu de la FSSSCT du 27 juin 2024

 Organisation du travail et protection de la santé et de la sécurité des agents : circonscription École Inclusive

En 4 ans, les notifications ont augmenté entre 3 et 48% en Nouvelle-Aquitaine. Avec la Dordogne, le 47 est le département le plus doté en moyens pour l'école inclusive.

Seulement 2 candidats inscrits au CAPPEI cette année....

Plusieurs signalements ont été faits dans le registre SST par des <u>personnels</u> de la circonscription Ecole Inclusive. M. Brabet admet la forme « maladroite » des échanges avec Mme Descot, IEN de cette circonscription et ses personnels. Il a reçu deux enseignants référents et une réunion plus globale est prévue avec M. Jaillet secrétaire général et Mme Descot pour échanger sur les difficultés rencontrées et permettre une meilleure rentrée scolaire.

Compte-rendu du GT fiches SST

Une trentaine de fiches (près de la moitié) en lien avec les problématiques de l'école inclusive (68 fiches). Une vingtaine concerne des agressions envers les personnels, par les élèves ou les parents.

Les risques psycho-sociaux sont très largement représentés.

Des avis ont été rédigés par les membres de la FSSSCT.

Avis 1 : Guide Accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et accompagnement des personnels Pour les personnels comme pour les enfants en situation de handicap et/ou élèves à comportement hautement perturbateur et leurs familles, la situation actuelle n'est plus tenable, l'école ne parvient plus à accueillir comme il se doit les élèves qui lui sont confiés. Il y a urgence à donner les moyens pour que l'école fonctionne.

Dans notre département, l'accompagnement des équipes doit être précisé au début de chaque année scolaire pour ne plus laisser les personnels démunis, souvent en situation de souffrance professionnelle comme le montrent les nombreuses remontées via le registre santé et sécurité au travail notamment et les témoignages qui nous ont été confiés lors des visites de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de travail.

Les membres de la formation spécialisée demandent à ce qu'un guide à destination de toutes les écoles soit proposé ainsi qu'une présentation de cet outil aux directeurs et directrices d'école en réunion de rentrée au sein de chaque circonscription.

Cet outil départemental doit comporter au moins deux volets :

- Accompagnement des équipes qui accueillent des EBEP : présentation des ressources humaines SDEI et leur rôle, l'assistance social en faveur des élèves, les noms et coordonnées des médecins scolaires, des PSY-EN, l'accompagnement prévu au sein des circonscriptions, les procédures d'information préoccupante.
- **Protection de la santé et des conditions de travail des agents :** procédure de signalement SST, Fait établissement, procédure dépôt de plainte et de demande de protection fonctionnelle. Les noms et coordonnées du médecin du travail, de l'assistante sociale en faveur des personnels, réseau PAS

Les équipes ne doivent plus avoir à porter seule l'accompagnement des familles et afin que les équipes en souffrance soient et se sentent accompagnées, une véritable interface doit pouvoir être rapidement mise en place et efficace entre l'école, les familles et l'administration.

Voté à l'unanimité

Avis 2: Prévention des risques psycho sociaux

Les membres de la F3SCT demandent à ce que les IEN, les chefs d'établissements et chefs de service aient connaissance des risques psycho-sociaux et de leur responsabilité sur la santé et le bien-être au travail de leurs personnels afin de prévenir les situations problématiques qui émergent dans les signalements SST.

Les membres de la formation spécialisée requièrent à ce qu'une enquête administrative soit déclenchée par l'administration, lorsque plusieurs agents signalent l'incidence néfaste d'une politique de management de la part de leur chef de service sur leur santé ou sur leurs conditions de travail.

UNSA votre contre cet avis. Pour : FO et FSU

• Bilan de l'action sociale en faveur des personnels

Mme Deturck, assistante sociale quitte ses fonctions et sera remplacée à la rentrée.

Depuis 2017, c'est entre 33 et 47 agents qui ont bénéficié de l'action sociale.

40 % sont des AESH et 31 % des enseignants

Les agents n'hésitent plus à faire appel à l'assistante sociale.

A ce jour et en 7 ans, elle a reçu 591 personnels, soit 532 femmes.

Comptes-rendus des visites du groupe scolaire Paul Langevin-Agen et de l'école élémentaire Jean Jaurès Fumel ainsi que de la visite inversée AESH

Les membres de la FSSCT proposent en début d'année l'organisation de visites de la FSSCT à des écoles, des établissements du second degré et des personnels en particulier.

Nous regrettons que les écoles ne soient prévenues que très tardivement alors que le calendrier est calé avec l'administration dès la rentrée scolaire. En effet, cela crée une appréhension de recevoir la FSSSCT ainsi qu'une surcharge de travail et d'organisation pour le directeur ou la directrice.

Au final, ces visites se sont bien déroulées et ont été porteuses de témoignages sur la santé, la sécurité et des conditions de travail de tous les personnels.

34 AESH du PIAL de Castelmoron-sur- lot et de Casseneuil étaient présentes à la visite inversée AESH.

Le compte- rendu de ces visites a été présenté sous forme de diaporamas à l'administration. Des avis ont été rédigés par les membres de la FSSSCT.

Avis 3 : Brigade de remplacement des AESH :

Comme cela existe dans d'autres départements, les membres de la F3SCT sollicitent la création d'une "brigade de remplacement AESH" au sein de chaque PIAL, composée exclusivement de volontaires, pour pallier aux absences de ces personnels indispensables à la réussite des élèves en situation de handicap.

La création de la mission de remplacement s'assortira d'une compensation financière ou horaire.

Voté à l'unanimité

Avis 4: Reconnaissance professionnelle des AESH

Les AESH sont membres à part entière de la communauté éducative. Il n'est donc pas admissible que les AESH soient exclus de certaines classes ou cours.

Les membres de la Formation Spécialisée demandent à ce que chaque établissement ou école aient connaissance que les AESH doivent pouvoir avoir accès aux classes des élèves bénéficiant de leur accompagnement et aux espaces communs (salles des maîtres, toilettes, accès au photocopieur...). Le matériel et les outils nécessaires à leur fonction doivent leur être fournis (matériel pédagogique, outils numériques, documents de suivi de l'élève...). De même pour que ces personnels soient ou se sentent pleinement reconnus, il sera rappeler aux écoles et établissements l'importance d'échanges réguliers entre professionnels, propices à la collaboration et à l'accompagnement des élèves.

UNSA votre contre cet avis. Pour : FO et FSU

Avis 5: Recrutement à temps plein des AESH:

Afin de réduire le cumul d'emploi des AESH, les représentants des personnels en FSSSCT préconisent que le recrutement à temps plein des AESH devienne la norme, mettant fin aux temps partiels imposés et subis. Les représentants du F3SCT demandent que le temps plein des AESH corresponde à un temps maximum

hebdomadaire d'accompagnement d'élève(s) en situation de handicap permettant d'accompagner les élèves à hauteur des notifications, incluant toutes les activités dont la présence aux interclasses, récréations, les temps de

concertation avec l'équipe éducative, les temps de préparation, les temps pour la formation continue, et, le cas échéant, le temps de déplacement entre plusieurs établissements.

La répartition de la quotité horaire doit tenir compte de la pénibilité de certaines tâches à accomplir.

Voté à l'unanimité

Avis 6 : Connaitre le rôle et la mission de la FSSSCT :

Lors de nos visites dans les écoles, nous faisons le constat que très peu de directrices ou directeurs d'école et d'enseignant·es connaissent le rôle, voire même l'existence de la FSSSCT. Nous pensons que l'information de cette instance doit être améliorée auprès des écoles.

La FSSSCT demande à son président une parution au COEE d'une affiche présentant la FSSSCT et son rôle, qu'à chaque première réunion de directeurs d'école, les IEN assistés de leur conseiller de prévention de circonscription distribue cette affiche, qu'à chaque rentrée, les enseignant es des établissements du second degré en prennent connaissance et ces informations soient affichées dans chaque école et établissement.

Voté à l'unanimité

Avis 7: Vigilance et accompagnement des personnels suite à des agressions physiques.

Devant la recrudescence de signalements sur le Registre Santé et sécurité au travail pour agression physique et les risques de traumatisme que ces situations impliquent, la F3SCT demande qu'une vigilance particulière soit exercée concernant les personnels, et notamment les personnels itinérants exerçant des missions de remplacement pour que les missions qui leur seront confiées à l'issue d'un signalement d'une agression physique en tiennent compte. Voté à l'unanimité

Avis 8 : Recrutement AESH référent :

6 AESH référent exercent actuellement sur notre département et se répartissent sur 21 PIAL du département, avec 2 jours et demi de décharge sans remplacement prévu. Les membres de la F3SCT demandent le recrutement d'un e référente AESH par PIAL et un temps de décharge effectif afin de leur permettre d'effectuer leur mission de personne ressource auprès des AESH en apportant :

- un appui méthodologique aux accompagnants d'élèves en situation de handicap,
- un soutien spécifique à ceux nouvellement nommés.
- participer à la formation initiale et continue des AESH en repérant des besoins spécifiques ou en apportant un témoignage d'expérience ;
- contribuer à l'élaboration d'outils, les partager ;
- intervenir auprès des AESH qui en font la demande.

Voté à l'unanimité

Bilan violence envers les personnels

Depuis la rentrée scolaire, il y a eu 149 déclarations de faits établissements concernant de la violence envers les personnels. Cela a concerné :

- 34 directeurs d'école
- 46 professeurs des écoles et 61 enseignants du second degré
- 17 personnels de direction

Les atteintes :

- 45 menaces écrites ou verbales
- 24 violences verbales
- 34 sur la sécurité et le climat scolaire
- 7 violences physiques
- 6 contre les valeurs de la République
- 7 pour intrusion
- Bilan des accidents de service et des demandes de protection fonctionnelle

76 Accidents déclaration d'accident de service pour 64 accordées

Les membres de la FSSSCT demandent à l'administration d'informer les personnels de la possibilité de déclarer un accident de service. L'Inspecteur d'Académie indique que ce sera fait, dans le cadre d'un rappel des textes.

9 demandes de Protection fonctionnelle dans le 1^{er} degré et 11 dans le second degré.